



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DANS LE CADRE DU

Projet PROAGRO : AID 11906

Soutien au développement des micro-entreprises agricoles et agroalimentaires durables et création d'emplois dans les zones défavorisées de la Tunisie.

AVEZ-VOUS UNE IDÉE D'ENTREPRENEURIAT DANS LES FILIERES DU LAIT, DES CULTURES MARAICHÈRES, DES DATTES, DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES ET DE L'OLIVIER À RENFORCER OU À CONSTITUER ?

CECI VOUS CONCERNE

Le projet PROAGRO, cofinancé par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement et exécuté par:

- L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA)
- L'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole (AVFA)
- L'Institut de Coopération Universitaire (ICU)
- La Chambre Tuniso-Italienne de Commerce et d'Industrie (CTICI)
- We World –GVC
- La Fondation E4Impact
- Département des Sciences et Techniques Alimentaires pour une Filière Agroalimentaire Durable- Université Catholique (Piacenza) - DiSTAS
- Département des Sciences Agricoles et Forestières – Université de Tuscia - DAFNE

lance un appel à candidature pour sélectionner **400 micro entreprises** porteuses d'initiatives d'entrepreneuriat agricoles et agro-alimentaires dans les filières **du lait, des cultures maraichères, des dattes, des plantes aromatiques et médicinales et de l'olivier** dans les six gouvernorats de **Béja, Kef, Kasserine, Sidi Bouzid, Kébili et Mahdia**.

LES CANDIDATS SÉLECTIONNÉS BÉNÉFICIERONT DE SESSIONS DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COACHING POUR LANCER OU CONSOLIDER LEURS ENTREPRISES ! LE PROJET ASSURE:

- Le renforcement de 400 micro-entreprises agricoles et agro-alimentaires par la formation technique, l'assistance pour le développement des plans d'affaires et l'accompagnement et le soutien à l'accès aux financements.
- Le renforcement des liaisons de marché et de partenariat entre entreprises tunisiennes et italiennes, pour favoriser des opportunités d'affaires pour des produits tunisiens sur le marché italien et pour des technologies italiennes sur le marché tunisien.

Les étapes:

1. Collecte des candidatures à travers le formulaire en ligne qui porte des informations générales sur le candidat et son idée de projet d'entreprise;
2. Sélection de 400 micro-entreprises par un comité de sélection;
3. Organisation des journées d'information sur l'initiative dans les domaines d'intervention du projet;
4. Renforcement des capacités technico-administratives et commerciales de 400 micro-entreprises;
5. Accompagnement de micro entreprises et groupes de micro-entreprises pour l'accès aux financements
6. L'octroi aux meilleurs plans d'affaires (environ 10% des 400 micro-entreprises sélectionnées) d'un soutien au financement plafonné à 10.000 EUR.

Critères d'éligibilité:

- L'entreprise doit être installée (ou sera installée) dans l'un des gouvernorats cibles (Béja, Kef, Mahdia, Sidi Bouzid, Kasserine, Kebili)
- Avoir un projet ou une idée de projet dans les filières suivantes (lait et dérivées, olives et huile d'olive, cultures maraichères, plantes aromatiques et médicinales, dattes et dérivées).

Comment postuler:

1. Le formulaire en version numérique <https://form.jotform.com/202091933328049> doit être rempli dans sa totalité et envoyé au plus tard le **15 Octobre 2020** :
2. Vous devriez joindre à ce formulaire :
 - Votre Curriculum Vitae
 - Votre plan d'affaire, si possible
3. **Après la sélection, les candidats doivent envoyer à l'adresse e-mail du projet (icuproagro@gmail.com) les documents suivants:**
 - Copie de la carte d'identité nationale (CIN)
 - Copie du statut de votre société, si possible
 - Bilan de l'année précédente, si possible
 - Toutes autres autorisations nécessaires se rattachant au projet

Remarques:

- Seuls les dossiers de candidature complets en format numérique seront examinés et seules les candidates présélectionnées seront contactées pour accéder à la phase de formation.
- Aucune indemnité ne sera donnée aux participants qui suivront les parcours de formation.
- Les candidates sélectionnées s'engagent à assurer leur participation dans au moins 80% des sessions de formation prévues. Aucune attestation ne pourra être donnée pour les participants n'ayant pas atteint les heures de formation demandées.